



Comptes consolidés
du 1^{er} semestre 2004



Sommaire

Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2004	2
Les chiffres clés	5
Compte de résultat consolidé	6
Bilan consolidé	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9
Annexe aux comptes consolidés	10
Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2004	25
Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels	29

Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2004

Le conseil d'administration de VINCI s'est réuni le 7 septembre 2004, sous la présidence d'Antoine Zacharias, pour arrêter les comptes du 1^{er} semestre 2004 et examiner les perspectives de l'année en cours.

Progression du chiffre d'affaires en France et à l'international

Le chiffre d'affaires de VINCI s'est élevé à 9,1 milliards d'euros au premier semestre 2004, en progression de 6,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (8,5 milliards d'euros).

À structure réelle, la variation du chiffre d'affaires d'un semestre sur l'autre est de 6,7 %. L'impact positif des nouvelles acquisitions (+1,2 %), concernant essentiellement les pôles Énergies, Routes et Construction, a compensé l'incidence négative des effets de change (-0,7 %) et celle des sorties de périmètre (-0,6 %).

La croissance du Groupe a été tirée par l'activité **en France**, qui affiche, avec un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros, une hausse globale de 9,6 % à structure comparable, et particulièrement par le pôle Construction (+12,0 %) et le pôle Routes (+11,1 %). Après la forte augmentation enregistrée au premier trimestre (+13,6 %), qui avait bénéficié de conditions climatiques favorables, l'activité est restée bien orientée au deuxième trimestre (+8,4 %). À structure réelle, le chiffre d'affaires réalisé en France s'accroît de 10,7 %.

À l'**international**, le chiffre d'affaires (3,4 milliards d'euros) est en progression sensible à structure comparable (+2,4 %), la hausse d'activité des implantations permanentes et notamment le dynamisme des filiales étrangères en Europe centrale et orientale ayant permis de compenser la contraction, conforme aux prévisions, des grands projets. À structure réelle, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 0,6 % malgré un effet de change défavorable.

Chiffre d'affaires par métier

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2003	1 ^{er} semestre 2004	Variation à structure réelle	Variation à structure constante
Concessions	910	937	+ 3,0 %	+ 4,6 %
Énergies	1 493	1 596	+ 6,9 %	+ 4,7 %
Routes	2 329	2 531	+ 8,7 %	+ 9,8 %
Construction	3 759	3 981	+ 5,9 %	+ 5,9 %
Divers et éliminations	24	41	nc	nc
Total	8 515	9 086	+ 6,7 %	+ 6,8 %

Des résultats en nette progression

Le *résultat net* part du groupe du semestre ressort à 252 millions d'euros, en hausse de près de 29 % par rapport à celui du premier semestre 2003 (196 millions d'euros). Le résultat par action, quant à lui, s'améliore de 26,7 %, passant de 2,36 à 2,99 euros.

Cette bonne performance traduit l'augmentation du résultat courant (+27,6 %) qui s'établit à 463 millions d'euros (contre 363 millions d'euros au premier semestre 2003), résultant de la forte progression du résultat d'exploitation et de l'amélioration du résultat financier.

Le *résultat d'exploitation* s'est accru de 22 % à 520 millions d'euros (contre 427 millions d'euros au premier semestre 2003), représentant 5,7 % du chiffre d'affaires (contre 5,0 % au premier semestre 2003). Chacun des pôles de métiers a amélioré sa contribution et sa marge d'exploitation, le principal contributeur à cette progression étant le pôle Construction, dont le résultat d'exploitation s'élève à 166 millions d'euros contre 113 millions d'euros au 30 juin 2003.

Résultat d'exploitation par métier

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2003	En % du chiffre d'affaires	1 ^{er} semestre 2004	En % du chiffre d'affaires
Concessions	257	28,2 %	273	29,2 %
Énergies	49	3,3 %	51	3,2 %
Routes	8	ns	20	0,8 %
Construction	113	3,0 %	166	4,2 %
Divers et éliminations	—	—	10	na
Total	427	5,0 %	520	5,7 %

Le *résultat financier* s'inscrit en progrès de 6 millions d'euros, à -57 millions d'euros (contre -63 millions d'euros au premier semestre 2003). Cette amélioration résulte principalement d'une diminution des frais financiers nets, qui s'élèvent à -75 millions d'euros contre -90 millions d'euros au 30 juin 2003. Ils intègrent un produit de 35 millions d'euros de frais financiers capitalisés, en forte hausse par rapport au premier semestre 2003 (+16 millions d'euros), suite au changement de modalité de calcul des intérêts intercalaires opéré par Cofiroute au 31 décembre 2003 afin de s'aligner sur les pratiques de la profession. Le résultat financier intègre par ailleurs un produit de dividendes ASF de 32 millions d'euros contre 19 millions d'euros au 30 juin 2003, ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 34,5 millions d'euros des titres Toll Collect, sans incidence sur le résultat net avant impôt du fait de la reprise en résultat exceptionnel d'une provision de même montant constatée en 2003 (voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 », p. 10).

Le *résultat exceptionnel* présente un solde positif de 29 millions d'euros, comprenant principalement l'incidence de la reprise de la provision pour risques Toll Collect sus-mentionnée. Il enregistre également un montant net de coûts de restructuration exceptionnels de 10 millions d'euros (contre 17 millions d'euros au premier semestre 2003) et l'incidence de mouvements de provisions à caractère exceptionnel.

La *charge d'impôt* s'élève à 173 millions d'euros au premier semestre 2004 et représente un taux effectif de 35,2 % contre 28 % au premier semestre 2003. Cette variation résulte pour partie de la prise en compte d'éléments à caractère exceptionnel dans la charge d'impôt de la période (annulation d'impôts différés actifs chez TMS dans le pôle Énergies notamment). Hors ces éléments non récurrents, le taux effectif d'impôt s'établit à 31,4 % sur le semestre.

Situation financière

Ces bons résultats se traduisent par un autofinancement en hausse de 23 % à 607 millions d'euros (494 millions d'euros au premier semestre 2003). Après prise en compte des investissements d'exploitation (180 millions d'euros), en légère hausse d'un semestre sur l'autre, et d'une variation négative du besoin en fonds de roulement (-311 millions d'euros), moins accentuée toutefois qu'au premier semestre 2003 (-456 millions d'euros), le *cash flow* généré par l'exploitation ressort en excédent de 117 millions d'euros (contre un besoin de 122 millions d'euros au premier semestre 2003), soit une amélioration de 239 millions d'euros d'un semestre sur l'autre.

Cette amélioration est en partie consommée par l'augmentation attendue des investissements de développement des concessions (304 millions d'euros contre 203 millions d'euros), liée à la montée en puissance chez Cofiroute des investissements sur les nouvelles sections (A86, A28 et A85) et à l'achèvement des travaux du pont de Rion-Antirion.

Par ailleurs, les investissements financiers nets et les opérations de financement représentent un montant total de 371 millions d'euros sur le premier semestre 2004, en augmentation sensible par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (201 millions d'euros).

Cette évolution résulte principalement de l'acquisition pour 236 millions d'euros de titres d'autocontrôle annulés ou en voie d'annulation, au titre de la compensation de l'effet dilutif généré par les titres créés suite aux souscriptions réalisées dans le cadre du PEG et des levées de *stock options*. Ces opérations ont représenté une consommation de trésorerie, nette des augmentations de capital, de 112 millions d'euros au premier semestre 2004 contre un apport de trésorerie de 26 millions d'euros au premier semestre 2003, au cours duquel il n'avait pas été procédé à des rachats d'actions.

Au global, la consommation de trésorerie sur le premier semestre, en partie due à la saisonnalité de l'activité, s'élève à près de 600 millions d'euros, portant l'endettement net du Groupe (avant autocontrôle) de 2,4 milliards d'euros à fin décembre 2003 à 3 milliards d'euros au 30 juin 2004 (dont un endettement de 3,3 milliards d'euros au niveau du pôle Concessions). Par rapport au 30 juin 2003, l'endettement net du Groupe s'améliore de l'ordre de 200 millions d'euros.

L'actif immobilisé consolidé ressort à fin juin à 10 milliards d'euros. Il est constitué pour l'essentiel par les actifs des concessions hors ASF (près de 60 %) et l'investissement dans ASF (1,2 milliard d'euros), dont la valeur de marché au 30 juin 2004 ressort à 1,5 milliard d'euros (cours de l'action de 32,64 euros).

Au global, les capitaux engagés par le Groupe s'élèvent à 8,2 milliards d'euros au 30 juin 2004, en augmentation de 0,6 milliard par rapport à fin 2003 sous l'effet conjugué des investissements dans le domaine des Concessions (Cofiroute et VINCI Park principalement) et de la variation saisonnière du BFR sur le semestre. Le pôle Concessions représente au total plus de 85 % des capitaux engagés du Groupe et 90 % du total des emplois.

Parallèlement, les capitaux propres du Groupe à fin juin, intégrant les intérêts minoritaires pour 568 millions d'euros, s'établissent à 3,5 milliards d'euros.

Les provisions pour risques passent de 1,62 au 31 décembre 2003 à 1,6 milliard d'euros à fin juin 2004, enregistrant une diminution nette de 22 millions d'euros sur le semestre (reprise nette de 55 millions d'euros compensée par l'effet des variations de périmètre et de change pour +33 millions d'euros).

Comptes sociaux

Le résultat social du holding s'établit pour le premier semestre 2004 à 143 millions d'euros contre 1 866 millions d'euros au 30 juin 2003. Il intégrait au premier semestre 2003 une plus-value de 1 821 millions d'euros, dégagée à l'occasion de l'apport à VINCI Concessions des titres Cofiroute détenus par VINCI.

Les capitaux propres du holding s'établissent à 5,18 milliards d'euros au 30 juin 2004, contre 5,15 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Outre le résultat et le versement du dividende pour 189 millions d'euros, ils prennent en compte les augmentations de capital générées par les souscriptions au plan d'épargne Groupe pour 84 millions d'euros et les levées d'options sur actions pour 41 millions d'euros et, à l'inverse, des réductions de capital par annulation de 761 500 actions pour un montant total de 53 millions d'euros.

Préparation du passage aux normes IFRS

En application du Règlement européen n° 1606/2002 publié le 11 septembre 2002, VINCI devra présenter ses comptes consolidés, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, selon les dispositions des normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les comptes consolidés de l'exercice 2004 seront également établis selon les mêmes principes, après reconstitution d'un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

■ Avancement du projet

Dans ce contexte, les travaux de préparation du passage aux nouvelles normes comptables IFRS ont été initiés par VINCI dès le courant de l'année 2002.

Après avoir établi un diagnostic préalable des principales divergences entre les méthodes comptables appliquées chez VINCI et le référentiel IFRS, et mis en place une structure de projet dédiée autour d'un comité de pilotage, VINCI a procédé à une phase de déploiement qui a compris notamment la diffusion de procédures d'application de ces normes à l'ensemble des filiales, l'adaptation des systèmes d'information et la formation des différentes équipes participant à l'élaboration des états financiers consolidés, tant au holding que dans les pôles de métiers. Cette phase, entamée à la fin de l'année 2003, s'est poursuivie au cours du premier semestre 2004. Les travaux préparatoires à l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les normes IFRS ont été engagés dès le début du deuxième trimestre 2004. VINCI est aujourd'hui entré dans une phase de fiabilisation et d'analyse de ces données, et a démarré au cours de l'été les travaux d'établissement du compte de résultat et du tableau des flux consolidés au 30 juin 2004 selon les normes IFRS.

■ Principales options IFRS retenues et divergences identifiées

Les principales options IFRS retenues et les divergences identifiées telles que décrites par VINCI dans le Rapport annuel 2003 n'ont pas évolué.

Il s'agit notamment :

- des options relatives aux opérations de regroupement d'entreprises, à la comptabilisation des immobilisations à leur juste valeur, à l'élimination des écarts actuariels sur engagements sociaux à prestations définies et des écarts de conversion sur filiales étrangères à la date de transition ;

– des divergences relatives à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers, aux écarts d'acquisition qui ne seront plus amortis en normes IFRS, à l'évaluation à la juste valeur des plans de *stock options* octroyées aux salariés après le 7 novembre 2002 et des avantages octroyés aux salariés dans le cadre de la souscription aux plans d'épargne Groupe en application de la norme IFRS 2 et à l'actualisation financière des provisions pour risques.

Par ailleurs, VINCI a retenu certaines hypothèses qui sont encore susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de certaines normes en cours d'examen ou d'interprétation au sein de l'IASB. Il en est de même pour ce qui concerne les normes comptables applicables aux contrats de concessions, dont l'interprétation fait actuellement l'objet de travaux au sein de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Pour ces raisons, VINCI n'a pas jugé opportun, à ce stade, de communiquer une information quantitative sur la transition aux normes IFRS.

Perspectives pour l'ensemble de l'exercice 2004

Le carnet de commandes de VINCI au 30 juin 2004 atteint un niveau historique de 13,8 milliards d'euros, en progression de 15 % sur 12 mois. Il représente près de 10 mois d'activité moyenne (environ 13 mois dans la Construction). Le renouvellement du carnet continue de s'effectuer dans de bonnes conditions, ce qui permet d'aborder avec confiance la fin de l'exercice 2004 et 2005.

Le président Antoine Zacharias a indiqué que le chiffre d'affaires de l'exercice pourrait atteindre 19 milliards d'euros, soit une progression de l'ordre de 6 %, que le résultat d'exploitation devrait enregistrer une croissance supérieure à celle du chiffre d'affaires, et que le résultat net connaîtrait une nouvelle et nette amélioration.

Les chiffres clés

<i>en millions d'euros</i>	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Chiffre d'affaires consolidé	9 085,6	8 514,5	18 110,8
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	3 403,7	3 382,8	7 111,9
% du chiffre d'affaires	37,5 %	39,7 %	39,3 %
Excédent brut d'exploitation	785,5	686,1	1 777,9
% du chiffre d'affaires	8,6 %	8,1 %	9,8 %
Résultat d'exploitation	520,4	426,5	1 166,0
% du chiffre d'affaires	5,7 %	5,0 %	6,4 %
Résultat courant	463,5	363,1	1 042,0
Résultat net part du groupe	251,7	195,6	541,4
Résultat net par action (en euros)	2,97	2,36	6,49
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	—	—	2,36
Capitaux propres part du groupe	2 909,8	2 650,7	2 936,9
Provisions pour risques	1 597,2	1 552,7	1 619,4
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 991,3)	(3 176,2)	(2 447,5)
Endettement financier net (actions autodétenues incluses)	(2 834,6)	(2 993,9)	(2 265,8)
Capacité d'autofinancement	606,5	494,4	1 376,7
Investissements d'exploitation nets	(179,8)	(160,8)	(429,4)
Investissements du domaine concédé	(304,0)	(203,0)	(525,8)
Investissements financiers nets (hors actions autodétenues)	(46,8)	(67,9)	(132,9)
Effectifs	126 371	126 387	127 513

Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	Notes	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Chiffre d'affaires	1-2-3	9 085,6	8 514,5	18 110,8
Autres produits		365,3	429,4	765,2
Produits d'exploitation		9 450,9	8 943,9	18 875,9
Charges d'exploitation	4	(8 665,4)	(8 257,8)	(17 098,0)
Excédent brut d'exploitation	2-3	785,5	686,1	1 777,9
Amortissements et provisions	4	(265,1)	(259,5)	(611,9)
Résultat d'exploitation	2-3	520,4	426,5	1 166,0
Charges et produits financiers		(9,1)	(45,9)	(72,9)
Amortissements et provisions		(47,8)	(17,5)	(51,1)
Résultat financier	5	(56,9)	(63,4)	(124,0)
Résultat courant		463,5	363,1	1 042,0
Charges et produits exceptionnels		(28,9)	(23,5)	(15,8)
Amortissements et provisions		57,8	55,8	29,3
Résultat exceptionnel	6	29,0	32,3	13,5
Impôts sur les bénéfices	7	(173,3)	(110,9)	(234,0)
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(25,4)	(45,8)	(184,3)
Résultat net des sociétés intégrées		293,8	238,8	637,3
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	13	2,7	(0,3)	8,7
Intérêts minoritaires	18	(44,8)	(42,9)	(104,5)
Résultat net part du groupe		251,7	195,6	541,4
Résultat net par action (en euros)	8	2,97	2,36	6,49
Résultat net dilué par action (en euros)	8	2,69	2,20	5,93

Bilan consolidé

Actif

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
Immobilisations incorporelles		178,1	171,6	176,9
Écarts d'acquisition	9	717,9	869,8	719,7
Immobilisations du domaine concédé	2-3-10	5 319,8	4 840,5	5 023,6
Immobilisations corporelles	2-3-11	1 930,3	1 854,0	1 938,5
Immobilisations financières				
<i>Titres de participation et autres titres</i>	12	1 464,5	1 368,0	1 458,0
<i>Titres mis en équivalence</i>	13	83,5	99,0	101,3
<i>Autres immobilisations financières</i>		133,4	121,8	120,8
		1 681,4	1 588,8	1 680,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices		47,6	48,4	48,3
Total actif immobilisé		9 875,1	9 373,1	9 587,2
Stocks et travaux en cours	14	537,0	505,0	473,7
Clients et autres créances d'exploitation	14	7 887,4	7 810,5	7 150,6
Créances financières	15-21	242,6	258,5	283,5
Valeurs mobilières de placement	16-21	3 636,7	2 507,3	3 569,0
Disponibilités	21	651,8	1 550,7	658,2
Total actif circulant		12 955,5	12 631,9	12 135,0
Impôts différés actif		108,8	150,8	121,2
Total de l'actif		22 939,4	22 155,7	21 843,4

Passif

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
Capitaux propres				
<i>Capital</i>		859,5	835,2	838,0
<i>Réserves consolidées</i>		1 871,3	1 676,9	1 644,0
<i>Réserves de conversion</i>		(72,7)	(57,0)	(86,4)
<i>Résultat de l'exercice</i>		251,7	195,6	541,4
		2 909,8	2 650,7	2 936,9
Intérêts minoritaires	18	568,5	525,5	551,3
Subventions d'investissement	19	548,2	494,6	512,2
Provisions pour avantages au personnel		558,0	497,4	543,2
Provisions pour risques	2-3-20	1 597,2	1 552,7	1 619,4
Dettes financières				
<i>Emprunts participatifs et obligataires</i>	21	4 807,2	4 899,8	4 781,7
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>	21	1 583,4	1 217,5	1 390,6
<i>Emprunts et dettes financières à moins d'un an</i>	21	975,2	1 193,0	604,2
		7 365,8	7 310,4	6 776,5
Autres dettes à plus d'un an		86,4	55,6	63,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	14	9 174,3	8 912,4	8 725,3
Impôts différés passif		131,1	156,5	115,5
Total du passif		22 939,4	22 155,7	21 843,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30 juin 2004	30 juin 2003	31 déc. 2003
Opérations d'exploitation				
Excédent brut d'exploitation	2-3	785,5	686,1	1 777,9
Opérations financières et exceptionnelles		(21,0)	(83,3)	(167,0)
Impôts courants		(158,0)	(108,4)	(234,2)
Capacité d'autofinancement	2-3	606,5	494,4	1 376,7
Investissements d'exploitation nets				
Investissements d'exploitation	2-3	(216,1)	(203,6)	(526,1)
Cessions d'immobilisations d'exploitation		36,3	42,7	96,7
		(179,8)	(160,8)	(429,4)
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets				
	2-3	426,7	333,6	947,3
Variation du besoin en fonds de roulement	2-3-14	(310,0)	(455,8)	113,0
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé	2-3	116,8	(122,3)	1 060,3
Investissements du domaine concédé nets de subventions reçues				
	2-3	(304,0)	(203,0)	(525,8)
Cash flow disponible après investissements du domaine concédé	(I)	(187,2)	(325,3)	534,5
Investissements financiers nets				
Investissements financiers (hors actions autodétenues)	2-3	(85,9)	(86,6)	(222,2)
Cessions de titres et immeubles hors exploitation		39,1	18,8	89,3
		(46,8)	(67,9)	(132,9)
Variation des autres immobilisations financières		(17,9)	0,8	4,7
	(II)	(64,7)	(67,1)	(128,2)
Opérations de financement				
Augmentations de capital VINCI		125,4	26,1	53,1
Réduction de capital VINCI et rachat d'actions propres		(236,6)	—	(34,8)
Augmentation de capital des filiales souscrites par des tiers		0,1	0,1	0,2
Dividendes distribués par VINCI		(189,4)	(142,0)	(142,0)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales		(16,2)	(21,7)	(57,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2,0	3,7	4,0
Variation des autres dettes à long terme		9,2	(0,1)	5,2
	(III)	(305,5)	(133,9)	(171,9)
Total des flux de l'exercice	(I + II + III)	(557,4)	(526,2)	234,4
Endettement financier net au 1er janvier (hors actions autodétenues)		(2 447,5)	(2 680,6)	(2 680,6)
Effet de change, de périmètre et divers		13,6	30,7	(1,3)
Endettement financier net au 30 juin/31 déc. (hors actions autodétenues)		(2 991,3)	(3 176,2)	(2 447,5)

Variation des capitaux propres consolidés

<i>en millions d'euros</i>	Notes	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Total
Au 31 décembre 2002		828,7	1 322,2	(31,2)	477,8	2 597,4
Réduction de capital par annulation d'actions		(4,2)	(22,7)	—	—	(26,9)
Augmentations de capital		13,4	39,7	—	—	53,1
Actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres		—	(8,0)	—	—	(8,0)
Affectation de résultat et dividendes distribués		—	335,8	—	(477,8)	(142,0)
Changement de méthode		—	(23,0)	(0,5)	—	(23,6)
Différences de conversion		—	—	(54,7)	—	(54,7)
Résultat de l'exercice part du groupe		—	—	—	541,4	541,4
Au 31 décembre 2003		838,0	1 644,0	(86,4)	541,4	2 936,9
Réduction de capital par annulation d'actions	17	(7,6)	(45,6)	—	—	(53,2)
Augmentations de capital	17	29,2	96,2	—	—	125,4
Actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres	16	—	(183,4)	—	—	(183,4)
Affectation de résultat et dividendes distribués		—	352,0	—	(541,4)	(189,4)
Divers		—	8,0	0,0	—	8,1
Différences de conversion		—	—	13,7	—	13,7
Résultat de l'exercice part du groupe		—	—	—	251,7	251,7
Au 30 juin 2004		859,5	1 871,3	(72,7)	251,7	2 909,8

Il est précisé que l'écart d'acquisition résultant de l'OPE suivie de la fusion-absorption de groupe GTM par VINCI, correspondant à la différence entre les augmentations de capital de VINCI (2172,8 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Groupe GTM au 1^{er} juillet 2000 (966,7 millions d'euros), n'a pas été constaté en application de l'article 215 du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition, imputés sur les capitaux propres du Groupe en 1997 à l'occasion des apports par la Compagnie Générale des Eaux de GTIE à Santerne, représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Annexe aux comptes consolidés

A. Faits marquants du 1^{er} semestre 2004

■ Signature entre l'État et Cofiroute de l'avenant 11 au contrat de concession interurbain et d'un contrat de plan 2004-2008

Le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer et Cofiroute ont signé le 4 mai 2004 un nouvel avenant au contrat de concession interurbain de Cofiroute, précisant le coût et le calendrier de réalisation des sections nouvelles d'autoroutes à réaliser par Cofiroute. Cet avenant précise également les conditions d'exploitation du réseau autoroutier géré par Cofiroute et définit la loi tarifaire applicable aux recettes jusqu'en 2030.

Le contrat de plan 2004-2008 fixe les conditions de réalisation des sections à construire et les investissements complémentaires que Cofiroute est tenu de mettre en œuvre sur son réseau. Par ailleurs, ce contrat détermine les augmentations de tarifs, en fonction de l'inflation, pour les cinq années qu'il couvre.

■ Avenant au contrat d'exploitation du consortium Toll Collect

Le consortium Toll Collect, dans lequel la société Cofiroute détient une participation de 10 %, est titulaire d'un contrat de mise au point et d'exploitation d'un système de perception automatisé d'un péage pour les poids lourds sur le réseau autoroutier allemand.

Un avenant à ce contrat a été signé avec le gouvernement allemand au mois d'avril 2004. Il fixe au 1^{er} janvier 2005 une mise en service des péages avec des fonctionnalités réduites et au 1^{er} janvier 2006 la mise en service complète définitive.

Le projet a fait l'objet d'un refinancement par la mise à disposition d'un crédit bancaire de 1,2 milliard d'euros garanti par Deutsche Telekom et Daimler Chrysler, autres partenaires du projet avec Cofiroute. Lors de la mise en place de ce financement, en avril 2004, Cofiroute a obtenu la mainlevée des garanties qu'elle avait données aux banques pour 69,4 millions d'euros.

En contrepartie, Cofiroute a souscrit, à hauteur de sa quote-part, pour un montant total de 34,5 millions d'euros, aux augmentations de capital réalisées par Toll Collect au cours du premier semestre. Compte tenu de ces éléments, la société a repris au 30 juin 2004, à hauteur de 34,5 millions d'euros, la provision pour risques constituée en 2003 au titre des garanties accordées et a provisionné pour un montant équivalent les titres Toll Collect souscrits lors des augmentations de capital.

Enfin, au cours du mois d'août, un avenant au contrat de consortium a été conclu entre Cofiroute et ses partenaires, qui confirme la limite d'engagement de la société à 70 millions d'euros pour ce projet, de sorte que celui-ci ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation financière de VINCI.

■ Cession de la participation dans TBI

VINCI a cédé pour 4,5 millions d'euros (3 millions de livres sterling), au mois de mars 2004, 0,8 % du capital de l'opérateur aéroportuaire britannique TBI sur un total de participation de 14,9 % dans cette société acquise en août 2001. La transaction a été réalisée pour un montant proche de la valeur des titres dans les comptes du Groupe et n'a pas d'incidence significative sur le résultat semestriel.

Le solde de la participation, soit 14,1 % du capital de TBI, a été cédé

courant juillet 2004 pour un montant d'environ 75 millions d'euros (50,4 millions de livres sterling). L'ensemble de ces opérations se traduira par un impact légèrement positif sur le compte de résultat consolidé de l'exercice.

■ Cession de la participation dans la société de gestion aéroportuaire mexicaine ITA

VINCI a cédé, en avril 2004, sa participation de 24,5 % dans la société ITA (Inversiones y Técnicas Aeroportuarias) à un investisseur mexicain. Cette société détient 15 % de la société concessionnaire qui exploite 9 aéroports de la zone sud-est du Mexique, dont celui de Cancun.

Le produit de la vente s'est élevé à 22,4 millions d'euros (28,2 millions de dollars), générant dans les comptes consolidés une plus-value avant impôt de 2,4 millions d'euros.

■ Rachats d'actions

La politique de VINCI en matière de rachat d'actions vise à neutraliser l'effet dilutif des levées d'options de souscription d'actions et des souscriptions au plan d'épargne Groupe en procédant à l'achat sur le marché d'une quantité d'actions, destinées à être annulées, équivalente à celle des actions ainsi créées. Par ailleurs, VINCI a acquis, au cours des exercices précédents, une quantité d'actions équivalente aux options d'achat consenties à certains membres de l'encadrement du Groupe.

Dans ce cadre, VINCI a racheté, au cours du premier semestre, 3026 000 actions supplémentaires au prix moyen de 78,17 euros par action. Compte tenu de la cession de 607 466 actions occasionnée par les levées d'options d'achat effectuées sur le semestre et de l'annulation d'un total de 761 500 titres en mars et mai 2004, VINCI détenait 5 779 306 actions au 30 juin 2004 (soit 6,7 % du capital), dont 2 385 000 sont destinées à être annulées, le solde de 3 394 306 actions étant affecté à la couverture des options d'achat restant à lever à cette date.

B. Saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement les travaux routiers, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison des conditions climatiques moins favorables.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés sur l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du faible niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du *cash flow* d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes du semestre.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté intermédiaire.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre, y compris ceux dont le dénouement est prévu au second semestre de l'exercice, sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats défectueux, les pertes à terminaison connues au cours du semestre sont provisionnées en totalité dès le 30 juin.

C. Principes comptables et méthodes d'évaluation

■ Principes généraux

Les comptes consolidés de VINCI sont établis en conformité avec la recommandation du Conseil National de la Comptabilité de mars 1999 sur les comptes intermédiaires et suivent les mêmes règles et méthodes comptables que celles adoptées pour les comptes annuels, décrites dans le dernier Rapport annuel.

Le Comité de la Réglementation Comptable a adopté le règlement n° 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations d'actifs. Ce nouveau règlement sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, une application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002 étant possible. VINCI n'a pas anticipé l'application de ce nouveau règlement dans ses comptes au 31 décembre 2003 et au 30 juin 2004, ses effets étant en cours d'évaluation.

■ Comparabilité des semestres : changement des modalités de calcul des intérêts intercalaires et des amortissements de caducité

Comme indiqué dans le Rapport annuel 2003, Cofiroute a procédé, à la clôture de l'exercice, à un changement des modalités de calcul de ses intérêts intercalaires sur immobilisations en cours et de ses amortissements de caducité, afin de les aligner sur les règles de la profession. Les incidences positives de ces changements de modalités sur les résultats du premier semestre 2004 s'élèvent à 5,8 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, à 11,5 millions d'euros sur le résultat financier et à environ 8 millions d'euros sur le résultat net consolidé.

■ Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux moyen d'impôt de l'ensemble du Groupe estimé pour l'exercice 2004. Ce taux est le cas échéant ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère exceptionnel de la période.

■ Engagements de retraites

Il n'est pas effectué de calcul actuariel à la clôture des comptes semestriels. La charge de retraite du semestre est égale à la moitié de la charge nette prévisionnelle pour l'ensemble de l'exercice 2004.

■ Périmètre de consolidation

	30/06/2004			31/12/2003		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 325	911	414	1 239	832	407
Intégration proportionnelle	295	141	154	287	137	150
Mise en équivalence	41	17	24	38	14	24
	1 661	1 069	592	1 564	983	581

Eurovia a procédé, au cours du premier semestre 2004, à des acquisitions et à des cessions de participation dans des sociétés d'enrobage, des usines de liant et des carrières précédemment détenues conjointement avec certains confrères. Ces opérations, réalisées dans le but d'assurer une meilleure maîtrise de son outil industriel, ont conduit Eurovia à consolider 47 nouvelles entités. Par ailleurs, l'acquisition du groupe Aulafi par VINCI Energies s'est traduite par la consolidation de 12 nouvelles sociétés par intégration globale.

D. Informations sectorielles

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	à structure		à changes	2003 exercice
			réelle	comparable*	constants	
Concessions et services	936,9	909,9	3,0 %	4,6 %	4,5 %	1 895,0
Énergies	1 596,1	1 493,2	6,9 %	4,7 %	6,9 %	3 115,0
Routes	2 531,1	2 328,7	8,7 %	9,8 %	9,6 %	5 338,0
Construction	3 980,9	3 758,7	5,9 %	5,9 %	6,5 %	7 715,6
Immobilier et éliminations	40,6	24,0	—	—	—	47,2
	9 085,6	8 514,5	6,7 %	6,8 %	7,4 %	18 110,8

* Périmètre et change constants.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	%	2003 1 ^{er} semestre	%	2003 exercice	%
France	5 681,9	63 %	5 131,7	60 %	10 998,9	61 %
Allemagne	721,5	8 %	658,2	8 %	1 457,3	8 %
Grande-Bretagne	736,3	8 %	746,5	9 %	1 447,9	8 %
Benelux	449,5	5 %	397,5	5 %	803,0	4 %
Espagne	147,5	2 %	165,9	2 %	336,0	2 %
Autres pays de l'Union européenne*	468,1	5 %	523,6	6 %	1 162,2	6 %
Autres pays d'Europe	68,9	1 %	66,8	1 %	154,7	1 %
Europe hors France**	2 591,8	28 %	2 558,5	30 %	5 361,1	29 %
Amérique du Nord	414,2	5 %	420,0	5 %	934,7	5 %
Reste du monde	397,7	4 %	404,3	5 %	816,1	5 %
Total	9 085,6	100 %	8 514,5	100 %	18 110,8	100 %

* Y compris pays entrants en 2004.

** Dont zone euro : 1 383 millions d'euros au 30 juin 2004, 1 322 millions d'euros au 30 juin 2003 et 2 768 millions d'euros au 31 décembre 2003.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

1^{er} semestre 2004

<i>en millions d'euros</i>	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	936,9	1 596,1	2 531,1	3 980,9	40,6	9 085,6
Excédent brut d'exploitation	368,2	88,4	93,3	227,3	8,3	785,5
% du chiffre d'affaires	39,3 %	5,5 %	3,7 %	5,7 %	ns	8,6 %
Résultat d'exploitation	273,4	51,2	19,5	166,3	10,0	520,4
% du chiffre d'affaires	29,2 %	3,2 %	0,8 %	4,2 %	ns	5,7 %
Résultat net	109,1	21,8	10,2	112,0	(1,4)	251,7
% du chiffre d'affaires	11,6 %	1,4 %	0,4 %	2,8 %	ns	2,8 %
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	260,4	70,2	76,0	193,8	6,1	606,5
Investissements						
d'exploitation	15,7	27,7	58,0	105,1	9,6	216,1
du domaine concédé	304,1	—	—	—	0,0	304,1
financiers	42,8	18,5	6,4	18,1	0,0	85,9
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	246,1	46,7	31,5	106,0	(3,5)	426,7
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(31,1)	(88,8)	(195,0)	(6,2)	11,1	(310,0)
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	215,0	(42,1)	(163,5)	99,8	7,6	116,7
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	5 313,9	—	0,3	5,6	0,0	5 319,8
Immobilisations corporelles nettes	260,0	237,9	614,2	738,7	79,4	1 930,3
Provisions pour risques	110,5	204,9	270,7	756,9	254,3	1 597,2
Exploitation	80,5	166,6	229,9	638,5	38,2	1 153,8
Financier	10,4	0,0	0,0	5,4	89,9	105,7
Exceptionnel	19,6	38,3	40,8	112,9	126,2	337,8
Besoin en fonds de roulement	(99,0)	(88,2)	29,7	(597,2)	4,7	(749,9)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	7 005,4	285,4	766,1	(111,0)	271,7	8 217,5
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(3 260,1)	296,6	241,0	1 180,0	(1 448,8)	(2 991,3)
Effectifs (nombre de salariés)	18 533	26 837	35 450	45 114	437	126 371

1^{er} semestre 2003

<i>en millions d'euros</i>	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	909,9	1 493,2	2 328,7	3 758,7	23,9	8 514,5
Excédent brut d'exploitation	357,6	69,8	76,2	178,4	4,1	686,1
% du chiffre d'affaires	39,3 %	4,7 %	3,3 %	4,7 %	ns	8,1 %
Résultat d'exploitation	256,7	49,4	8,3	112,8	(0,6)	426,5
% du chiffre d'affaires	28,2 %	3,3 %	0,4 %	3,0 %	ns	5,0 %
Résultat net	89,0	22,6	0,4	76,1	7,6	195,6
% du chiffre d'affaires	9,8 %	1,5 %	0,0 %	2,0 %	ns	2,3 %
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	242,4	58,0	59,8	136,7	(2,6)	494,4
Investissements						
d'exploitation	18,1	31,4	51,0	97,8	5,2	203,6
du domaine concédé	203,1	—	—	—	0,0	203,1
financiers	72,6	1,0	6,3	6,2	0,6	86,6
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	224,9	33,8	25,7	54,4	(5,3)	333,5
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	33,2	(158,1)	(152,3)	(182,5)	3,9	(455,8)
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	258,1	(124,3)	(126,6)	(128,1)	(1,4)	(122,3)
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	4 837,8	—	0,3	2,4	0,0	4 840,5
Immobilisations corporelles nettes	278,4	233,5	580,1	704,4	57,6	1 854,0
Provisions pour risques	115,1	185,0	253,6	737,0	262,0	1 552,7
Exploitation	93,9	151,7	213,1	618,7	46,5	1 123,9
Financier	11,0	0,1	0,1	12,6	53,0	77,0
Exceptionnel	10,2	33,2	40,4	105,6	162,5	351,9
Besoin en fonds de roulement	(179,4)	(120,7)	150,2	(406,8)	(40,3)	(596,9)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	6 470,1	237,4	887,2	45,9	202,5	7 843,2
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(2 981,3)	259,8	2,2	880,7	(1 337,5)	(3 176,2)
Effectifs (nombre de salariés)	20 061	25 949	34 002	46 053	322	126 387

Exercice 2003

<i>en millions d'euros</i>	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 895,0	3 115,0	5 338,0	7 715,6	47,2	18 110,8
Excédent brut d'exploitation	782,5	195,7	363,7	449,1	(13,0)	1 777,9
% du chiffre d'affaires	41,3 %	6,3 %	6,8 %	5,8 %	ns	9,8 %
Résultat d'exploitation	599,8	129,2	200,8	221,9	14,2	1 166,0
% du chiffre d'affaires	31,7 %	4,1 %	3,8 %	2,9 %	ns	6,4 %
Résultat net	163,9	53,3	125,5	177,5	21,2	541,4
% du chiffre d'affaires	8,7 %	1,7 %	2,4 %	2,3 %	ns	3,0 %
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	536,1	137,4	268,7	333,4	101,1	1 376,7
Investissements						
d'exploitation	77,5	71,5	144,9	210,6	21,5	526,1
du domaine concédé	522,0	—	—	3,8	(0,0)	525,8
financiers	204,5	2,5	4,7	9,8	0,8	222,2
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	471,3	86,2	158,2	147,7	84,1	947,3
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	69,2	(102,0)	183,9	10,7	(48,9)	113,0
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	540,4	(15,9)	342,1	158,4	35,2	1 060,3
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	5 017,3	—	0,4	5,9	0,0	5 023,6
Immobilisations corporelles nettes	299,7	236,4	599,7	730,9	71,8	1 938,5
Provisions pour risques	136,9	191,7	271,2	775,7	243,9	1 619,4
Exploitation	79,1	156,4	223,8	647,8	39,8	1 147,0
Financier	10,0	0,1	0,7	6,8	78,2	95,7
Exceptionnel	47,8	35,3	46,7	121,1	125,9	376,7
Besoin en fonds de roulement	(137,5)	(184,7)	(168,9)	(616,0)	6,1	(1 101,0)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	6 764,6	171,6	566,9	(174,6)	268,0	7 596,5
Endettement financier net (hors actions autodétenues)	(3 233,4)	359,6	476,5	1 136,3	(1 186,4)	(2 447,5)
Effectifs (nombre de salariés)	21 873	25 933	35 072	44 207	428	127 513

3. Informations sectorielles spécifiques du pôle concessions et services

1^{er} semestre 2004

<i>en millions d'euros</i>	Cofiroute*	VINCI Park	VINCI Infrastructures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	402,8	243,6	47,5	11,1	231,8	0,0	936,9
Excédent brut d'exploitation	258,8	88,2	19,6	2,1	7,9	(8,5)	368,2
% du chiffre d'affaires	64,3 %	36,2 %	41,3 %	18,8 %	3,4 %	ns	39,3 %
Résultat d'exploitation	210,0	61,1	8,9	(0,1)	2,0	(8,5)	273,4
% du chiffre d'affaires	52,1 %	25,1 %	18,8 %	(0,8 %)	0,9 %	ns	29,2 %
Résultat net	68,1	27,9	1,0	(4,4)	(3,3)	19,8	109,1
% du chiffre d'affaires	16,9 %	11,5 %	2,1 %	-40,0 %	(1,4 %)	ns	11,6 %
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	164,6	60,1	8,2	2,4	4,2	20,9	260,4
Investissements							
d'exploitation	1,6	8,9	0,5	0,3	4,4	0,0	15,7
du domaine concédé	232,1	28,0	42,0	2,0	0,0	0,0	304,1
financiers	34,5	3,2	—	0,0	3,1	1,9	42,8
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	163,0	51,9	7,7	2,1	0,5	20,9	246,1
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(18,7)	(5,2)	6,2	(1,3)	(1,7)	(10,4)	(31,1)
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	144,4	46,7	13,9	0,8	(1,2)	10,4	215,0
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	3 171,0	840,9	1 263,4	38,3	0,4	0,0	5 313,9
Immobilisations corporelles nettes	16,0	171,2	1,9	0,8	69,7	0,4	260,0
Provisions pour risques	45,9	17,3	10,8	8,4	25,0	3,2	110,5
Besoin en fonds de roulement	(19,8)	(98,3)	(16,6)	1,2	34,0	0,6	(99,0)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	3 088,2	1 356,2	810,6**	168,5	349,9	1 232,0	7 005,4
Endettement financier net	(1 836,8)	(465,7)	(626,1)	(3,4)	(148,3)	(179,7)	(3 260,1)
Effectifs (nombre de salariés)	2 029	5 104	331	46	11 023	0	18 533

* Données à 100 % sauf résultat net (quote-part du Groupe : 65,34 %).

** Dont 389 millions d'euros pour le pont de Rion-Antirion et 197,8 millions d'euros pour l'autoroute Chillán-Collipulli mise en service en 2001 et 2002.

1^{er} semestre 2003

<i>en millions d'euros</i>	Cofiroute*	VINCI Park	VINCI Infrastructures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	383,4	244,2	44,4	7,4	230,6	0,0	909,9
Excédent brut d'exploitation	255,0	84,7	15,7	1,0	6,8	(5,6)	357,6
% du chiffre d'affaires	66,5 %	34,7 %	35,4 %	14,0 %	3,0 %	ns	39,3 %
Résultat d'exploitation	197,8	56,8	8,2	(0,5)	0,1	(5,6)	256,7
% du chiffre d'affaires	51,6 %	23,2 %	18,5 %	(7,3 %)	0,0 %	ns	28,2 %
Résultat net	65,3	19,5	(1,5)	1,4	(7,9)	12,1	89,0
% du chiffre d'affaires	17,0 %	8,0 %	-3,4 %	18,3 %	(3,4 %)	ns	9,8 %
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	163,6	59,0	3,4	2,0	2,3	12,1	242,4
Investissements							
d'exploitation	1,3	10,9	0,4	0,7	4,7	0,1	18,1
du domaine concédé	124,2	4,6	72,8	1,4	—	0,0	203,1
financiers	12,0	2,4	—	—	(0,1)	58,3	72,6
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	162,5	48,8	2,9	1,3	(2,4)	11,8	224,9
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(0,2)	(7,7)	51,7	(6,3)	(10,2)	5,9	33,2
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	162,3	41,1	54,7	(5,0)	(12,7)	17,7	258,1
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	2 934,3	782,2	1 084,7	36,6	—	(0,0)	4 837,8
Immobilisations corporelles nettes	17,2	208,1	2,7	0,8	49,2	0,4	278,4
Provisions pour risques	65,6	25,5	8,8	1,2	14,0	0,0	115,1
Besoin en fonds de roulement	(112,4)	(82,7)	(7,8)	0,4	29,2	(5,9)	(179,4)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	2 756,7	1 378,2	691,6**	197,3	348,7	1 097,6	6 470,1
Endettement financier net	(1 639,0)	(485,4)	(501,1)	(4,1)	(297,7)	(54,1)	(2 981,3)
Effectifs (nombre de salariés)	1 944	5 950	168	32	11 967	0	20 061

* Données à 100 % sauf résultat net (quote-part du Groupe : 65,34 %).

** Dont 287,3 millions d'euros pour le pont de Rion-Antirion et 197,3 millions d'euros pour l'autoroute Chillán-Collipulli mise en service en 2001 et 2002.

Exercice 2003

<i>en millions d'euros</i>	Cofiroute*	VINCI Park	VINCI Infrastructures	VINCI Airports	VINCI Airports Services	VINCI Concessions holding	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	837,3	490,7	80,6	15,3	471,0	0,0	1 895,0
Excédent brut d'exploitation	577,0	165,0	32,4	1,6	19,4	(12,9)	782,5
% du chiffre d'affaires	68,9 %	33,6 %	40,1 %	10,3 %	4,1 %	ns	41,3 %
Résultat d'exploitation	475,2	117,3	16,4	(1,7)	5,6	(12,9)	599,8
% du chiffre d'affaires	56,7 %	23,9 %	20,3 %	(10,9 %)	1,2 %	ns	31,7 %
Résultat net	150,9	46,9	5,3	4,3	(50,3)	6,8	163,9
% du chiffre d'affaires	18,0 %	9,6 %	6,6 %	28,0 %	(10,7 %)	ns	8,7 %
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	395,7	113,5	11,2	1,8	9,8	4,0	536,1
Investissements							
d'exploitation	4,6	25,5	0,3	0,7	46,2	0,1	77,5
du domaine concédé	313,0	26,7	179,6	2,8	0,0	0,0	522,0
financiers	12,7	6,6	0,0	0,0	0,2	185,0	204,5
Capacité d'autofinancement après investissements d'exploitation nets (a)	392,1	89,2	11,0	1,1	(26,2)	4,0	471,3
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	3,4	13,0	56,4	(5,0)	(8,4)	9,8	69,2
Cash flow disponible avant investissements du domaine concédé (a-b)	395,5	102,2	67,4	(3,8)	(34,6)	13,8	540,4
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	2 995,9	789,4	1 198,6	33,0	0,3	0,0	5 017,3
Immobilisations corporelles nettes	16,6	208,9	1,9	0,8	71,3	0,4	299,7
Provisions pour risques	90,8	20,7	9,0	0,0	14,3	2,0	136,9
Besoin en fonds de roulement	(38,2)	(101,6)	(10,3)	3,1	19,3	(9,8)	(137,5)
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	2 886,4**	1 347,8	787,6***	186,7	336,4	1 219,6	6 764,6
Endettement financier net	(1 691,3)	(479,1)	(598,9)	(1,7)	(270,3)	(192,1)	(3 233,4)
Effectifs (nombre de salariés)	2 048	6 162	343	44	13 276	0	21 873

* Données à 100 % sauf résultat net (quote-part du Groupe : 65,34 %).

** Dont 713,1 millions d'euros au titre des sections en cours de construction (essentiellement tunnel VL1 de l'A86 et nouveaux tronçons de l'A85 et de l'A28).

*** Dont 360,4 millions d'euros pour le pont de Rion-Antirion en cours de construction et 211,5 millions d'euros pour l'autoroute Chillán-Collipulli mise en service en 2001 et 2002.

E. Notes relatives au compte de résultat

4. Résultat d'exploitation

4.1. Répartition des charges d'exploitation par nature

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Achats consommés	2 340,3	2 119,0	4 556,6
Services extérieurs	3 616,2	3 597,0	7 422,7
Frais de personnel	2 512,0	2 360,4	4 737,9
Participation des salariés	27,4	21,3	48,1
Autres charges	169,4	160,1	332,7
	8 665,4	8 257,8	17 098,0

4.2. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Amortissements			
Immobilisations incorporelles	10,2	10,0	21,4
Immobilisations du domaine concédé	87,0	83,8	161,3
Immobilisations corporelles	197,3	194,6	419,9
Charges à répartir			
	294,5	288,4	602,6
Dotations (reprises) aux provisions			
Dépréciations d'actifs	(22,3)	(6,2)	(15,4)
Risques et charges d'exploitation	(7,1)	(22,6)	24,7
	(29,4)	(28,8)	9,3
Total amortissements et provisions	265,1	259,5	611,9

5. Résultat financier

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Frais financiers nets hors intérêts intercalaires [*]	(110,2)	(109,2)	(222,9)
Intérêts intercalaires ^{**}	35,4	18,9	69,8
Frais financiers nets	(74,9)	(90,3)	(153,0)
Dividendes perçus ^{***}	39,3	28,9	33,6
Dotations ou reprises aux amort. et provisions financières ^{****}	(32,4)	(2,5)	(24,3)
Résultat de change et divers	11,1	0,5	19,8
Total	(56,9)	(63,4)	(124,0)

Les frais financiers nets de la période proviennent principalement des concessions (–50,9 millions d'euros au 30 juin 2004), dont 26,1 millions d'euros au titre de Cofiroute.

^{*} Dont provision de la prime de remboursement des OCEANE émises en 2001 et 2002 pour 15,8 millions d'euros au 30 juin 2004 et au 30 juin 2003 et 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2003.

^{**} Dont Cofiroute : 22,5 millions d'euros au 30 juin 2004, 10,6 millions d'euros au 30 juin 2003 (voir note C : « Principes comptables et méthodes d'évaluation ») et 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2003.

^{***} Dont dividende ASF : 31,9 millions d'euros au 30 juin 2004 et 19,1 millions d'euros au 30 juin 2003.

^{****} Dont provisions pour dépréciation des titres Toll Collect chez Cofiroute : 34,5 millions d'euros (voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »).

6. Résultat exceptionnel

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Résultat net sur cessions d'actifs	6,5	13,5	64,5
Coûts de restructuration (nets de provisions)	(10,3)	(17,0)	(48,1)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	32,8	35,8	2,9
	29,0	32,3	13,5

Au 30 juin 2004, le résultat net sur cessions de titres comprend principalement une plus-value de 2,4 millions d'euros, générée par la cession des titres ITA (voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »). Les autres charges et produits exceptionnels intègrent une reprise de provision de 34,5 millions d'euros, liée à l'obtention de la mainlevée des garanties données établissements financiers dans le cadre du projet Toll Collect (voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »).

7. Analyse de la charge nette d'impôts

en millions d'euros	2004 1 ^{er} semestre	2003 1 ^{er} semestre	2003 exercice
Impôts courants et différés	(173,3)	(110,9)	(234,0)
Taux effectif d'impôts	35,2 %	28,0 %	22,2 %

Comme précisé dans le Rapport d'activité, la charge d'impôt de la période intègre des éléments à caractère exceptionnel. Hors ces éléments, le taux effectif d'impôt au 30 juin 2004 s'établit à 31,4 %.

8. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé à partir du nombre pondéré d'actions en circulation sur la période, y compris les actions propres classées en valeurs mobilières de placement. Ce nombre est corrigé du nombre moyen pondéré d'actions destinées à être annulées et portées en diminution des capitaux propres consolidés.

Le résultat net par action après dilution prend en compte le nombre, pondéré sur la période, des équivalents actions ayant un effet dilutif (options de souscription, obligations convertibles). Par ailleurs, le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôt qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.

La dilution résultant de l'exercice des options de souscription est déterminée, conformément aux principes en vigueur, selon la méthode applicable au rachat d'actions propres définie par les normes internationales (*treasury stock method*).

Les tableaux suivants indiquent le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net dilué :

1 ^{er} semestre 2004	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	251,7	84 049 592	2,99
Options de souscription	—	3 310 244	—
Obligations convertibles	15,5	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	267,2	98 668 170	2,71

* En millions d'euros.

** En euros.

1 ^{er} semestre 2003	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	195,6	83 036 168	2,36
Options de souscription	—	1 566 398	—
Obligations convertibles	15,5	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	211,1	95 910 900	2,20

* En millions d'euros.

** En euros.

Exercice 2003	Résultat net*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Résultat net par action	541,4	83 392 281	6,49
Options de souscription	—	1 763 413	—
Obligations convertibles	31,3	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	572,7	96 464 028	5,94

* En millions d'euros.

** En euros.

Le résultat net par action a progressé de 26,7 % entre le 1^{er} semestre 2003 et le 1^{er} semestre 2004. Après dilution, la progression est de 23,2 %.

F. Notes relatives au bilan

9. Écarts d'acquisition

Les variations au cours du 1^{er} semestre 2004 s'analysent comme suit :

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2003	1 489,0	(769,3)	719,7
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice*	17,4	—	17,4
Dotations aux amortissements et provisions	—	(25,4)	(25,4)
Écarts de conversion	12,8	(10,4)	2,4
Sorties de périmètre et divers	(7,0)	10,7	3,8
Valeur au 30/06/2004	1 512,3	(794,4)	717,9

* Il s'agit principalement de l'acquisition du groupe Aulafi.

Les principaux écarts d'acquisition au 30 juin 2004 sont les suivants :

en millions d'euros	30/06/04			31/12/03	
	Durée résiduelle d'amortissement	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	25,5 ans	412,9	(77,0)	335,9	343,1
Entreprise Jean Lefebvre	9,5 ans	74,4	(36,8)	37,5	39,3
Teerbau GmbH	7,5 ans	82,8	(46,9)	35,9	38,7
Emil Lundgren AB	15,5 ans	26,2	(5,9)	20,3	21,0
Norwest Holst	3,5 ans	108,3	(89,1)	19,2	20,8
EFS (ex-SEN)	17,5 ans	21,6	(3,2)	18,4	19,0
Lusoponte	25,5 ans	14,2	(1,3)	12,9	13,2
VINCI Airports US (WFS/ACAC)	17,5 ans	142,1	(131,4)	10,7	10,5
Aulafi et ses filiales	19,75 ans	10,8	(0,2)	10,7	—
Autres écarts inférieurs à 10 millions d'euros*	—	618,9	(402,5)	216,4	214,1
		— 1 512,3	(794,4)	717,9	717,9

* En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.

10. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

10.1 Variation au cours de la période

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2003	7 020,4	(1 996,8)	5 023,6
Variations de périmètre et autres reclassements	66,6	(17,3)	49,2
Acquisitions	350,2	—	350,2
Cessions et diminutions	(22,4)	10,4	(12,0)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(89,0)	(89,0)
Écarts de conversion	(2,2)	(0,1)	(2,2)
Valeur au 30/06/2004	7 412,6	(2 092,8)	5 319,8

Les investissements de la période concernent principalement Cofiroute pour 232,7 millions d'euros (sections nouvelles en construction des autoroutes A85 et A28 et tunnels de l'A86), le pont de Rion-Antirion pour 70,4 millions d'euros, et VINCI Park pour 36,7 millions d'euros.

10.2. Répartition par activité

en millions d'euros	30/06/04		31/12/03	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park	1 299,2	(458,3)	840,9	789,4
Cofiroute	4 724,8	(1 553,8)	3 171,0	2 995,9
Autres concessions	1 388,6	(80,7)	1 307,9	1 238,3
	7 412,6	(2 092,8)	5 319,8	5 023,6

11. Immobilisations corporelles

11.1. Variation au cours de la période

en millions d'euros	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2003	4 603,7	(2 665,1)	1 938,5
Variations de périmètre et autres reclassements	66,9	(77,1)	(10,2)
Acquisitions	224,0		224,0
Cessions	(140,7)	104,9	(35,8)
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(197,7)	(197,7)
Écarts de conversion	22,3	(11,0)	11,3
Valeur au 30/06/2004	4 776,3	(2 846,0)	1 930,3

11.2. Répartition par nature

en millions d'euros	30/06/04			31/12/03
	Brut	Amort.	Net	Net
Terrains	270,0	(50,9)	219,1	235,3
Constructions	888,1	(357,8)	530,3	555,1
Matériels et installations techniques	2 607,4	(1 783,8)	823,7	791,0
Agencements, mobiliers et matériels de bureau	946,8	(652,6)	294,1	300,7
Immobilisations en cours	64,0	(0,9)	63,1	56,5
	4 776,3	(2 846,0)	1 930,3	1 938,5

12. Titres immobilisés

Au 30 juin 2004, les titres immobilisés se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	30/06/04			
	% de détention	Valeur nette comptable	Valeur boursière	Cours de Bourse
Titres de participation cotés (ASF)	20,0 %	1 231,0	1 510,7	32,64 euros
TIAP (TBI)	14,1 %	76,3	78,1	66,50 pence
Autres titres de participation (non cotés)	—	157,2	—	—
Total	—	1 464,5	—	—

La participation de 14,1 % du capital de TBI a été cédée courant juillet 2004 pour un montant de 50,4 millions de livres sterling (*voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »*). Cette opération se traduira par un impact légèrement positif sur le compte de résultat consolidé annuel du Groupe.

13. Titres mis en équivalence

Variation au cours du 1^{er} semestre 2004 :

en millions d'euros	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Valeur des titres en début d'exercice	101,3	107,3	107,3
Changement de mode de consolidation	(2,7)	—	(1,1)
Augmentation de capital des sociétés en équivalence	0,0	—	0,3
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice <i>dont concessions et services</i>	2,7 1,9	(0,3) 2,3	8,7 4,4
Dividendes distribués	(2,0)	(3,7)	(4,0)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(15,8)	(4,3)	(9,7)
Valeur des titres en fin d'exercice	83,5	99,0	101,3
<i>dont concessions et services</i>	<i>65,4</i>	<i>83,9</i>	<i>80,6</i>

Les titres mis en équivalence au 30 juin 2004 concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires d'infrastructures dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Il s'agit des ponts sur la Severn River en Grande-Bretagne (Severn River Crossing), des aéroports mexicains du groupement GACN (SETA), des ponts sur le Tage au Portugal (Lusoponte), du tunnel du Prado-Carénage à Marseille (SMTPC) et de la société ADP Management, qui détient 10 % de l'aéroport de Pékin et 25 % de l'aéroport de Liège, et dans laquelle le Groupe détient une participation de 34 %.

Les titres ITA (concession des aéroports du sud du Mexique) ont été cédés au cours du semestre (*voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »*).

14. Besoin en fonds de roulement

en millions d'euros	30/06/04	30/06/03	31/12/03	Variations 2004/2003	
				d'exploitation	autres
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	537,0	505,0	473,7	34,4	29,0
Créances d'exploitation	8 306,9	8 235,9	7 579,6	500,7	226,6
Provisions sur créances d'exploitation	(419,5)	(425,5)	(429,0)	29,6	(20,1)
Stocks et créances d'exploitation (I)	8 424,4	8 315,4	7 624,3	564,7	235,4
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	9 174,3	8 912,4	8 725,3	254,7	194,3
Besoin en fonds de roulement (I-II)	(749,9)	(596,9)	(1 101,0)	310,0	41,1

La dégradation du besoin en fonds de roulement sur le 1^{er} semestre de l'année résulte principalement du faible niveau des encaissements durant cette période (voir note B : « Saisonnalité de l'activité »). Cette dégradation est néanmoins moins marquée qu'au premier semestre 2003 en raison de conditions climatiques plus favorables et de l'achèvement de plusieurs opérations immobilières importantes au premier semestre 2004.

15. Créances financières à court terme

Les créances financières à court terme comprennent les comptes courants de sociétés non consolidées pour un montant de 50 millions d'euros au 30 juin 2004.

16. Valeurs mobilières de placement

L'évolution des valeurs mobilières de placement est la suivante :

en millions d'euros	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Actions autodétenues	156,7	182,2	181,6
Autres valeurs mobilières de placement	3 480,0	2 325,1	3 387,4
	3 636,7	2 507,3	3 569,0

Au 30 juin 2004, l'autodétention est constituée de 5 779 306 actions représentant 6,72 % du capital, dont 2 385 000 actions destinées à être annulées ont été portées en minoration des capitaux propres consolidés. Le solde, soit 3 394 306 actions acquises à un prix moyen de 46,17 euros, est comptabilisé en valeurs mobilières de placement. Ces titres, représentant 3,94 % du capital, sont affectés en totalité à la couverture des plans d'options d'achat d'actions attribuées au management du Groupe.

Les autres valeurs mobilières de placement sont principalement composées de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou Sicav). Un certain nombre d'OPCVM et de Sicav sont regroupés au sein de 16 fonds dans lesquels VINCI est, à ce jour, le seul investisseur (montant total investi de l'ordre de 1,3 milliard d'euros au 30 juin 2004). Ces fonds ont fait l'objet d'une notice AMF et sont susceptibles, le cas échéant, d'être ouverts à d'autres investisseurs. Ils comprennent, pour l'essentiel, des instruments financiers monétaires et obligataires disponibles sur le marché.

17. Variation des capitaux propres

Les augmentations de capital de la période, qui s'élèvent à 125 millions d'euros, correspondent aux actions émises dans le cadre du plan d'épargne Groupe et des levées d'options de souscription.

Dans le cadre de sa politique de neutralisation de l'effet dilutif résultant de ces opérations (voir note A : « Faits marquants du 1^{er} semestre 2004 »), VINCI a procédé à une réduction de capital par annulation d'actions pour un montant de 53 millions d'euros (761 500 titres) et porté en diminution de ses capitaux propres 2 385 000 actions destinées à être annulées pour un montant de 183 millions d'euros. Une annulation complémentaire de 2 300 000 actions a été décidée par le conseil d'administration du 7 septembre 2004.

18. Intérêts minoritaires

Au cours de la période, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

en millions d'euros	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Valeur en début d'exercice	551,3	511,9	511,9
Variations de périmètre	(11,4)	(7,8)	(7,7)
Augmentations de capital souscrites par des tiers	0,1	0,1	0,2
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	44,8	42,9	104,5
Dividendes distribués	(16,2)	(21,7)	(57,6)
Valeur en fin d'exercice	568,5	525,5	551,3

Au 30 juin 2004, le montant des intérêts minoritaires de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élèvent à 397 millions d'euros, contre 368 millions d'euros au 31 décembre 2003, et ceux de CFE (54,62 % du capital) à 87 millions d'euros (contre 90 millions d'euros au 31 décembre 2003).

19. Subventions d'investissement

Ce poste comprend les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructure et notamment, au 30 juin 2004, le pont de Rion-Antirion en Grèce pour 367 millions d'euros, le Consortium Stade de France pour 127 millions d'euros et Cofiroute pour 51 millions d'euros.

La variation de la période comprend une subvention d'investissement complémentaire de 36 millions d'euros reçue par la société Gefyra, concessionnaire du pont de Rion-Antirion.

20. Provisions pour risques

Au cours de la période, les provisions pour risques ont évolué comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/03	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	30/06/04
Service après-vente	230,6	26,0	(18,9)	(5,9)	2,2	234,0
Pertes à terminaison et risques chantiers	346,6	158,4	(158,6)	(12,2)	(6,3)	327,9
Grosses réparations	136,7	16,5	(27,7)	(1,5)	2,5	126,6
Litiges	265,1	37,4	(22,2)	(13,5)	18,9	285,7
Autres risques d'exploitation	167,9	30,1	(24,4)	(1,6)	7,5	179,5
Risques d'exploitation	1 147,0	268,4	(251,7)	(34,7)	24,8	1 153,8
Risques financiers	95,7	23,4	(15,6)	1,7	0,4	105,7
Restructuration	61,0	6,8	(17,8)	(0,9)	(1,4)	47,6
Autres risques exceptionnels	315,7	39,9	(70,8)	(3,7)	9,1	290,1
Risques exceptionnels	376,7	46,6	(88,7)	(4,6)	7,7	337,8
	1 619,4	338,5	(355,9)	(37,6)	32,9	1 597,2

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales sur les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le bâtiment. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour grosses réparations concernent principalement Cofiroute.

Les provisions pour litiges et autres risques d'exploitation concernent, pour l'essentiel, les provisions relatives à des litiges clients dont l'instruction excède généralement la durée de l'exercice.

Les provisions pour risques exceptionnels concernent des provisions destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent, notamment des risques de restructuration pour 47,6 millions d'euros à fin juin 2004 (dont 21,2 millions d'euros pour le pôle Construction, 20,9 millions d'euros pour le pôle Énergies et 5,4 millions d'euros pour le pôle Routes).

21. Endettement financier net

VINCI présente un endettement financier net, avant impact de l'autodétention (actions VINCI comptabilisées en valeurs mobilières de placement – voir note 16), de 2 991,3 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 3 176,2 millions d'euros au 30 juin 2003, soit une réduction sur 12 mois de 184,9 millions d'euros. Après prise en compte de l'autodétention, l'endettement financier net s'élève à 2 834,6 millions d'euros au 30 juin 2004 contre 2 993,9 millions d'euros au 30 juin 2003.

Endettement financier net par nature :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/04	30/06/03	31/12/03
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(7,9)	(13,1)	(10,1)
Emprunts obligataires	(4 807,2)	(4 899,8)	(4 781,7)
<i>dont emprunts obligataires convertibles (Océane)</i>	<i>(1 017,8)</i>	<i>(1 017,8)</i>	<i>(1 017,8)</i>
Autres emprunts et dettes financières	(1 575,5)	(1 204,4)	(1 380,5)
I - Dettes financières à long terme	(6 390,6)	(6 117,3)	(6 172,3)
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme	(975,2)	(1 193,0)	(604,2)
II - Endettement brut	(7 365,8)	(7 310,3)	(6 776,5)
Créances financières	242,6	258,4	283,5
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	3 480,0	2 325,1	3 387,4
Disponibilités	651,8	1 550,7	658,2
III - Endettement financier net	(2 991,3)	(3 176,2)	(2 447,5)
Actions autodétenues	156,7	182,2	181,6
IV - Endettement financier net après autodétention	(2 834,6)	(2 993,9)	(2 265,8)

22. Engagements hors bilan et autres engagements

Les engagements hors bilan de VINCI ont dans leur ensemble peu évolué depuis le 31 décembre 2003.

G. Informations complémentaires

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour risques pour des montants que la Société estime suffisants.

- Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, avait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement.
- La société Cofiroute détient une participation de 10 % dans un consortium dénommé « Toll Collect », constitué, en outre, des sociétés Deutsche Telekom et Daimler Chrysler Services. Ce consortium est titulaire d'un contrat ayant pour objet la mise au point et l'exploitation d'un système de perception automatisé d'un péage pour les poids lourds sur le réseau autoroutier allemand. La mise au point s'avère plus complexe et plus longue que prévue, ce qui a amené le gouvernement allemand à formuler diverses réclamations, notamment au titre de pénalités de retard à l'encontre du Consortium. Compte tenu des dispositions contractuelles applicables tant dans les relations avec le gouvernement allemand qu'au sein du Consortium, VINCI estime que ce projet n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière de VINCI, les aléas négatifs faisant l'objet de provisions jugées suffisantes dans les comptes de la société Cofiroute.
- Fin 1998, le tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec un entrepreneur italien (en liquidation), les conséquences d'un effondrement de toiture d'un ouvrage appartenant à la société Nersa. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Les circonstances de l'affaire ont conduit VINCI à relever appel de cette décision début 1999 et la procédure est toujours en cours devant la cour administrative d'appel de Lyon. Entre-temps, les démarches effectuées auprès de compagnies d'assurances et d'établissements financiers ont permis de réduire sensiblement les conséquences financières de ce sinistre pour VINCI (encaissement de 13,3 millions d'euros).
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 pour de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la Cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le tribunal administratif de Paris a estimé que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La Cour d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, globalement validé cette démarche. Le Groupe estime, pour sa part, que la SNCF n'a subi aucun préjudice financier à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où les marchés concernés ont été négociés dans le détail avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI ne s'attend pas à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Un litige opposait VINCI à la société américaine Global Industries devant le tribunal de commerce de Paris quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, chacune des parties réclamant à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. Le tribunal a rendu, le 19 novembre 2003, une décision condamnant la société Global Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999, ainsi qu'une indemnité compensant, s'il y a lieu, la perte de change liée à la parité euro/dollar. Bien qu'assortie de l'exécution provisoire, cette décision n'a à ce jour pas été exécutée par la société Global. La société Global a formé un appel contre cette décision. VINCI ne s'attend pas à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- Un litige oppose VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France (CSDF). Bouygues Bâtiment demande qu'un droit de préemption lui soit reconnu pour l'acquisition – à leur valeur nominale – de la moitié des actions de CSDF antérieurement détenues par la société Groupe GTM et dont VINCI a acquis la propriété à l'issue de la fusion intervenue entre les deux sociétés le 19 décembre 2000. Le tribunal de commerce de Paris a considéré, par un jugement rendu le 14 septembre 2002, que Bouygues Bâtiment et VINCI devraient détenir une participation égale dans la société CSDF et il a nommé un expert chargé de fournir des éléments permettant d'en valoriser les actions. L'expert a rendu son rapport fin décembre 2003, mettant en évidence que les actions de la société ont une valeur médiane de 92 millions d'euros, leur valeur nominale s'élevant à 29,7 millions d'euros (pour 100 % du capital). VINCI ayant fait appel du jugement en première instance du tribunal de commerce de Paris, la Cour d'appel de Paris, qui devrait se prononcer au cours du deuxième semestre 2004, aura en premier lieu à se prononcer sur le bien-fondé de la demande de Bouygues Bâtiment. Si cette demande est rejetée, ainsi que le demande VINCI, l'actionnariat de la société CSDF restera en l'état. Dans le cas contraire, VINCI pourrait être amenée à devoir céder à Bouygues Bâtiment 16,66 % du capital de la société CSDF moyennant une somme qu'il appartiendra au juge de fixer. VINCI ne s'attend pas à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- La société Sogea Nord-Ouest, filiale de Sogea Construction, avait été condamnée le 10 octobre 2000, par le tribunal de commerce de Lyon, à payer 9 millions d'euros à titre de pénalité à la société HIL, maître d'ouvrage en raison d'un retard dans la livraison d'un hôtel dû à un incendie provoqué par un sous-traitant. Sogea Nord-Ouest a fait appel de ce jugement et la cour d'appel de Lyon a rendu le 15 janvier 2004 un arrêt, devenu définitif, réduisant à 3 millions d'euros la condamnation de Sogea Nord-Ouest. En parallèle, Sogea Nord-Ouest va exercer des recours à l'égard des sous-traitants responsables et des assureurs.

- CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipec Inc. et d'un établissement public mexicain, qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.
- CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le tribunal de commerce de Paris par la même banque française, qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

Liste des principales sociétés consolidées au 30 juin 2004

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions et services		
VINCI Concessions SA	IG	100,00
VINCI Park	IG	100,00
Sogeparc France	IG	99,99
Sogeparc CGST	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Park Belgium (Belgique)	IG	100,00
VINCI Park España (Espagne)	IG	100,00
Gestipark (Canada)	IP	50,00
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00
Cofiroute	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	65,34
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34
Toll Management Collect (Grande-Bretagne)	IG	74,00
VINCI Infrastructures	IG	100,00
Stade de France	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	31,34
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn - Grande-Bretagne)	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération - Canada)	IP	49,90
Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce)	IG	53,00
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli - Chili)	IG	82,95
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - Pays de Galles)	IP	50,00
VINCI Airports	IG	100,00
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge)	IP	70,00
Servicios de Tecnología Aeroportuaria - SETA (Mexique)	ME	37,25
ADP Management	ME	34,00
VINCI Airports UK	IG	100,00
VINCI Airports Services	IG	100,00
VINCI Airports US (WFS)	IG	100,00
EFS (ex-SEN)	IG	100,00
SPA TRANS	IG	100,00

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
--	--------------------------	------------------------

2. Energies

VINCI Energies	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00
Garczynski Traploir	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00
VINCI Energies Île-de-France	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Fournié-Grospaud	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00
TMS (Autriche)	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau)	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00
VINCI Energies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00

3. Routes

Eurovia	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	95,99
Highway Services (Grande-Bretagne)	IG	59,80
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	92,06
Probisa Tecnologia y Construcción (Espagne)	IG	91,25
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
Bitumix (Chili)	IG	50,10
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	96,65
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	92,46
Eurovia Teerbau	IG	100,00
Eurovia VBU	IG	100,00
Eurovia Beton	IG	100,00

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
4. Construction		
Sogea Construction	IG	100,00
SICRA	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Énergilec	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00
Chantiers Modernes	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Scao	IP	33,33
VINCI Construction Filiales Internationales		
Sogea-Satom	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	72,93
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Hídépítő (Hongrie)	IG	97,69
SMP Construction (République tchèque)	IG	87,54
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00
Sogea Martinique	IG	100,00
VINCI Construction Grande-Bretagne, Allemagne et États-Unis		
VINCI plc (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Rosser & Russel (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Crispin & Borst (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Investment (Grande-Bretagne)	IG	100,00
Brüggemann (Allemagne)	IG	100,00
SKE (Allemagne)	IG	100,00
SKE SSI (États-Unis)	IG	100,00
VINCI Bautec (Allemagne)	IG	100,00

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	45,38
CFE (succursales : Bageci, MBG, CFE Brabant, CFE Immobilier)	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	22,68
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00
Socaso	IG	100,00
Socatop	IP	66,67
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
Freyssinet International et C ^{ie}	IG	70,00
Immer Property (Australie)	IG	90,00
Freyssinet Korea (Corée)	IG	100,00
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)		
5. Autres entités opérationnelles		
Sorif (Immobilier)	IG	100,00
Elige (Immobilier)	IG	100,00

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes consolidés semestriels

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats consolidés, présenté sous la forme de comptes intermédiaires consolidés, de la société VINCI, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2004 au 30 juin 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le Rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé

d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation à la fin de ce semestre.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le Rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Neuilly et Paris, le 14 octobre 2004
Les commissaires aux comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Thierry Benoit

RSM Salustro Reydel
Bernard Cattenoz Benoît Lebrun